

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



CONVENTION REGIONALE DE COOPERATION ACADEMIES D'AIX-MARSEILLE ET DE NICE/ ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES/ REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Une partie non négligeable de la jeunesse échappe aux différents dispositifs de formation et d'insertion. Ces publics de moins de 26 ans souvent issus de quartiers défavorisés au plan social cumulent des difficultés d'ordre familial, psychologique et sont souvent victimes de discrimination. La prise en charge de ces élèves pour les conduire à la qualification est une priorité partagée par l'Education nationale et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

L'Education nationale met au cœur de ses priorités la promotion de l'égalité des chances par la réussite scolaire de tous les élèves, et plus particulièrement de ceux à besoins éducatifs particuliers :

- Aux difficultés scolaires s'ajoutent des difficultés d'intégration sociale dans la communauté éducative, pouvant se traduire par des comportements d'absentéisme ou de violence rendant parfois difficile le travail des enseignants. Les chefs d'établissement scolaire signalent que ces signes de rupture se manifestent de plus en plus tôt, conduisant les responsables académiques à mettre en place des dispositifs de veille permettant de déceler les cas les plus difficiles.
- Pour faire face à ces difficultés, les responsables académiques conduisent, dans les établissements scolaires et en relation étroite avec les CIO, des stratégies visant à la fois à repérer les motifs de rupture, à identifier les réponses adaptées, à créer des dispositifs d'écoute, de suivi de remobilisation, et à mettre en oeuvre des actions individualisées de formation et d'accompagnement qui relèvent du dispositif de la Mission Générale d'Insertion (MGIEN).

Dans le cadre du plan Espoir Banlieue, la circulaire du 18 décembre 2008 de mise en oeuvre des décisions du Comité interministériel des villes du 22 juin 2008 d'une part, et la circulaire interministérielle du 22 avril 2009, complétée par la circulaire de l'Education nationale du 24 juin 2009 d'autre part, précisent les dispositifs de repérage, de prise en charge et de partenariat à mettre en oeuvre au bénéfice de ces publics.

La Région au titre de ses compétences a souhaité ouvrir un droit à la qualification de premier niveau pour les publics sortis du système scolaire sans qualification. Ces orientations ont conduit à la création en 2006 d'un Service Public Régional de Formation et d'Apprentissage

dont un des acteurs majeurs est le réseau des missions locales représenté par l'Association Régionale des Missions locales (ARDML).

Parallèlement, afin de répondre aux problématiques des publics les plus exclus la Région a signé une convention avec l'Education Nationale et le Ministère de la Justice visant prévenir la délinquance et soutenir les différents dispositifs qui concourent à la lutte contre le décrochage scolaire..

Le réseau des structures jeunes au travers de l'ARDML est confronté au quotidien à la nécessité de mettre en place des accompagnements adaptés aux jeunes en rupture de parcours. Ainsi, il initie des partenariats et des outils permettant de mutualiser et coordonner l'ensemble des interventions éducatives, sociales relatives à l'accompagnement de ces publics.

La difficulté majeure est évidemment de mobiliser ces jeunes et de trouver pour chacun une solution individuelle, organisant le passage de relais entre opérateurs, si possible sans discontinuité, et en évitant de répéter les mêmes mécanismes mettant le jeune dans une situation d'échec déjà vécue. De multiples problèmes se posent, notamment de passage du statut d'élève à un autre statut. Cela est porteur de nouvelles ruptures et de coupure d'un lien social, dont on sait qu'il est déterminant. Pour beaucoup de jeunes sortis dans cette situation, les difficultés continuent et souvent s'aggravent.

C'est à cette problématique que sont confrontés les différents acteurs concernés et principalement les Missions Locales qui suivent 104 000 jeunes en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Et enfin, on constate que pour une part du public, les actions mises en œuvre dans une perspective de rattrapage scolaire s'effectuent souvent trop tard et ne permettent pas de rompre avec la dynamique de l'échec.

LES ENJEUX REGIONAUX

Il semble nécessaire aujourd'hui de proposer aux acteurs de terrain un cadre de coopération qui puisse se décliner à l'échelle des territoires.

L'enjeu est en effet qu'aucun jeune restant sans qualification à l'issue de sa scolarité ne quitte la formation initiale « sans qu'un accompagnement et un suivi n'aient été préparés et mis en place à son intention pour la poursuite de son parcours ». En réalité, les opérateurs de terrain soulignent qu'il est parfois difficile d'assurer ce suivi concrètement, et surtout positivement.

Ce cadre définira les objectifs académiques et régionaux et les indicateurs d'évaluation au regard des problématiques de prévention et de remédiation au bénéfice des jeunes en rupture avec l'école et la société, associant les acteurs concernés de l'Education Nationale, notamment le dispositif de la MGI et les CIO, les missions locales à travers l'ARDML, la PJJ, la Région au travers de ses compétences en matière de formation professionnelle, d'apprentissage, sa politique de prévention.

Ces objectifs seront déclinés et mis en oeuvre, à l'échelle des territoires, par les partenaires concernés qui définiront le périmètre géographique, l'animation et le contour.

LES OBJECTIFS REGIONAUX

1. Mettre en place un cadre régional à travers la présente convention
2. Identifier les acteurs potentiellement mobilisables sur ces problématiques
3. Accompagner les acteurs locaux dans la déclinaison régionale de cette convention notamment, en apportant des données d'analyse qualitative et quantitatives des problématiques rencontrées
4. Construire une évaluation partagée et continue

LE COMITÉ DE PILOTAGE RÉGIONAL

Le comité de pilotage régional, constitué des représentants des signataires, sera chargé :

- de définir les objectifs (indicateurs) à suivre régionalement, ainsi que le calendrier en fonction duquel ces indicateurs devront remonter des territoires pour être agrégés régionalement.
- de recueillir les données permettant l'analyse de la situation des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou (et) sans solution, les évolutions et les besoins. Les ressources académiques, régionales notamment celles de l'ORM, peuvent être sollicitées pour faciliter cette analyse et répondre à des problématiques particulières,
- d'examiner la possibilité technique de procéder à un croisement des bases de données de l'éducation nationale (base élèves académique, base affectation académique), de la Région (base apprentissage), de l'enseignement agricole, et des missions locales (Parcours 3). Cette démarche a pour objectif de faciliter, au niveau du bassin de formation, le repérage nominatif des jeunes, et d'assurer un meilleur suivi statistique des jeunes sortant du système éducatif sans qualification
- de réaliser un état des lieux au niveau de chaque bassin de formation, des modalités d'échanges et de coopération entre les différentes structures et dispositifs. A partir de cet état des lieux sera dégagé un cadre méthodologique pour faciliter le repérage, le suivi et l'accompagnement des jeunes,

- d'élaborer des outils communs permettant le suivi et l'accompagnement individuel des jeunes, tout au long de leur parcours d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle. Ces outils sont mis à la disposition des partenaires,
- de prévoir des actions de formation au bénéfice des partenaires dans une perspective d'échanges de pratiques, de partage des ressources et d'acquisition d'une culture commune.

Ce comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an.

OBJECTIFS AU NIVEAU DES TERRITOIRES

Au niveau de chaque territoire :

L'intervention de l'Education nationale s'inscrit dans le cadre de son projet d'académie : promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire de tous les élèves, et notamment, ceux à besoins éducatifs particuliers est une de ses priorités.

Il s'agit de proposer à chaque jeune un accompagnement et un suivi individualisés, préparés et mis en place à son intention pour la poursuite de son parcours.

Pour cela, il faudra réunir les acteurs locaux pour la mise en place de projets sur le champ de la prévention de la rupture et de la remédiation dans le cadre des missions respectives de chacun avec pour objectifs de :

- Établir un diagnostic partagé portant sur les publics
-
- Définir les ressources (outils, actions, acteurs) et l'organisation d'une coopération opérationnelle
-
- Définir les modalités d'animation ou coanimation

Ces objectifs doivent permettre aux partenaires de :

- Repérer les sortants ou les jeunes en risque de rupture, dans le cadre des observatoires des ruptures de bassin ou de toute instance de même type
- Coordonner les actions d'accueil, d'information et de positionnement
- Caractériser pour chaque jeune la difficulté et ses causes
- Identifier la réponse adaptée et la mettre en place de façon partenariale
- Déterminer les modalités d'accompagnement et de suivi.

- Permettre à l'ensemble des acteurs de travailler sur des objets communs que sont les pratiques professionnelles, le partage d'outils et la professionnalisation.

Fait le

**Le Président de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur**



Michel VAUZELLE

**Le Recteur d'Académie
D'Aix-Marseille
Chancelier des Universités**



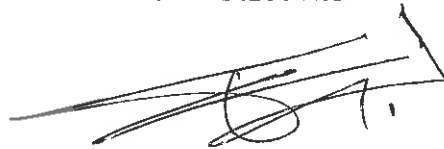
Jean-Paul de GAUDEMAR

**Le Recteur d'Académie de Nice
Chancelier des Universités**



Christian NIQUE

**Le Président de l'Association Régionale
des Missions Locales**



Claude FOURNET